



# 2

*Programmes d'échanges  
de jeunes travailleurs*

# RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

## *Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada - Allemagne*

### DESCRIPTION

Ce programme s'adresse aux Canadiens diplômés dans des domaines qui touchent l'industrie, le commerce, les sciences ou la technologie.

Si vous êtes admissible au programme, votre dossier sera transmis aux autorités allemandes qui entreprendront une recherche d'emploi pour vous, en fonction de vos compétences particulières. Vous ne serez admis en Allemagne que lorsque vous aurez décroché un emploi et que les autorités compétentes auront reçu l'assurance, compte tenu de l'emploi et de la région en cause, que le taux de rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la République fédérale d'Allemagne et seront respectés.

Vous jouissez de l'égalité de traitement avec les ressortissants allemands pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

### DURÉE DES STAGES

Vous pouvez séjourner en Allemagne jusqu'à concurrence de 18 mois. À la fin du stage, vous ne pouvez demeurer en Allemagne pour y chercher ou y occuper un autre emploi à moins d'en avoir reçu l'autorisation expresse.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- être titulaire d'un diplôme d'une université, d'un institut technique ou d'un établissement d'enseignement équivalent;
- avoir au moins un an d'expérience de travail dans un domaine directement lié au diplôme d'études;
- effectuer un stage dans votre métier ou profession;

- être âgé entre 18 et 30 ans; et
- avoir une connaissance pratique de l'allemand. (Si votre langue maternelle n'est pas l'allemand, vous devez fournir une attestation de compétence remplie par un professeur de langues.)

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Vous n'avez pas le droit d'entrer en Allemagne sans être en possession d'une autorisation de séjour. Il vous est de plus fortement conseillé d'attendre d'avoir reçu votre permis de travail avant de partir pour l'Allemagne. Vous devez organiser vous-mêmes votre voyage et assumer vos frais de déplacement.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne

Madame Regina Mittner  
1, rue Waverly  
Ottawa (Ontario) K2P 0T8  
Téléphone : (613) 232-1101  
Télécopieur : (613) 594-9330  
Internet : [www.GermanEmbassyOttawa.org](http://www.GermanEmbassyOttawa.org)

### Consulats

77, chemin Admiral  
Toronto (Ontario) M5R 2L4  
Téléphone : (416) 925-2813/2814/2815  
Télécopieur : (416) 925-2818

1250, boul. René Lévesque ouest  
41<sup>ème</sup> étage, Édifice Marathon  
Montréal (Québec) H3B 4W8  
Téléphone : (514) 931-2277  
Télécopieur : (514) 931-7239

World Trade Centre  
999, Canada Place, bureau 704  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6C 3E1  
Téléphone : (604) 684-8377  
Télécopieur : (604) 684-8334

# AUTRICHE

## *Programme d'échanges de jeunes travailleurs*

### DESCRIPTION

Ce programme permet l'échange de jeunes travailleurs autrichiens et canadiens afin qu'ils puissent acquérir l'expérience pratique requise pour leur formation dans les domaines du tourisme, de l'agriculture et de la foresterie.

### DURÉE DE SÉJOUR

Les visas sont valides pour une durée de six mois..

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer au programme, vous devez :

- être titulaire d'un passeport canadien valide pour une période de trois mois suivant la fin des activités de formation pratique et être domicilié au Canada;
- au moment de la présentation de votre demande d'autorisation aux termes du Programme d'échange de jeunes travailleurs, être âgé entre 18 et 30 ans, sauf dans les cas où les autorités compétentes des parties à l'entente décident de relever la limite d'âge à 35 ans;
- être diplômé d'une université reconnue ou d'une institution comparable ou détenir un diplôme ou un certificat d'études post-secondaires d'un établissement d'enseignement dans les domaines du tourisme, de l'agriculture ou de la foresterie;
- avoir un casier judiciaire vierge;
- ne pas être accompagné d'un parent dont vous subvenez aux besoins;
- être en possession d'un billet d'avion pour votre retour ou de fonds suffisants pour acheter ce billet;
- être en possession de fonds suffisants pour subvenir à vos besoins pendant le début de votre séjour en Autriche;
- avant de commencer votre formation pratique, vous soumettre à un examen médical si, en ce qui concerne la formation ou activité concrète envisagée, des dispositions légales l'exigent; et

- être prêt à payer des frais de visa ou de participation au Programme.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

L'Ambassade de la République d'Autriche

445, rue Wilbrod

Ottawa (Ontario) K1N 6M7

Téléphone : (613) 789-1444

Télocopieur : (613) 789-3431

### Consulats

1131, chemin Kensington Nord-Ouest

Calgary, (Alberta) T2N 3P4

Téléphone: (403) 283-6529

Télocopieur: (403) 283-1512

1718, rue Argyle, Bureau 620

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N6

Téléphone: (902) 429-8200

Télocopieur: (902) 425- 0581

1350, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1030

Montréal (Québec) H3G 1J1

Téléphone/Télocopieur: (514) 845-8661

2401, promenade Saskatchewan, Bureau 100

Regina (Saskatchewan) S4P 4H9

Téléphone: (306)359-7777

Télocopieur: (306) 522-3299

360, rue Bay, Bureau 1010

Toronto (Ontario) M5H 2V6

Téléphone: (416) 863-0649

Télocopieur: (416) 863-1459

1525 Coal Harbour Key

Vancouver (Colombie- Britannique)

V6G 3E7

Téléphone: (604) 687-3338

Télocopieur: (604) 681-3578

330, rue Saulteaux,

ou : Case postale 234, Succursale L,

Winnipeg (Manitoba) R3J 3T2

Téléphone: (204) 885-2882

Télocopieur: (204) 885-7557

## *Programme Canada-Autriche sur la formation interne et la formation offerte dans des entreprises partenaires*

### **DESCRIPTION**

Ce programme vise à appuyer les entreprises canadiennes et autrichiennes dans le développement de relations d'affaires entre les deux pays en facilitant la formation offerte, tant à l'intérieur des entreprises que dans des entreprises partenaires. Les travailleurs canadiens et autrichiens peuvent se rendre dans l'un et l'autre pays pour y recevoir ou fournir une formation, laquelle pourrait comprendre une amélioration des compétences, l'initiation aux pratiques courantes des entreprises et, selon le cas, la formation institutionnelle.

### **DURÉE DE SÉJOUR**

Le permis de séjour, fourni par l'ambassade autrichienne ou un consulat autrichien au Canada peut être sous la forme d'une autorisation de détachement, qui est valable pour quatre mois, ou une attestation de sécurité, valable pour 36 semaines au maximum.

### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour participer à ce programme, vous devez :

- être titulaire d'un passeport canadien valide pour une période de trois mois suivant la cessation des activités exercées dans le cadre du Programme;
- avoir un casier judiciaire vierge;
- au moment de la présentation de votre demande d'autorisation, être âgé entre 18 et 30 ans, sauf dans les cas où les parties à l'entente décident de relever la limite d'âge à 35 ans ou plus;
- être en possession d'un billet d'avion pour votre retour ou de fonds suffisants pour acheter ce billet;
- être en possession de fonds suffisants pour subvenir à vos besoins pendant votre séjour en Autriche;
- être prêt à payer des frais de visa ou de participation au Programme; et

- avant de commencer votre formation, vous soumettre à un examen médical si, en ce qui concerne la formation ou activité concrète envisagée, des dispositions légales l'exigent.

### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:**

L'Ambassade de la République d'Autriche

445, rue Wilbrod

Ottawa (Ontario) K1N 6M7

Téléphone : (613) 789-1444

Télécopieur : (613) 789-3431

### **Consulats**

1131, chemin Kensington Nord-Ouest

Calgary (Alberta) T2N 3P4

Téléphone : (403) 283-6529

Télécopieur : (403) 283-1512

1718, rue Argyle, Bureau 620

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N6

Téléphone : (902) 429-8200

Télécopieur : (902) 425-0581

1350, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1030

Montréal (Québec) H3G 1J1

Téléphone/Télécopieur : (514) 845-8661

2401, promenade Saskatchewan, Bureau 100

Regina (Saskatchewan) S4P 4H9

Téléphone : (306) 359-7777

Télécopieur : (306) 522-3299

360, rue Bay, Bureau 1010

Toronto (Ontario) M5H 2V6

Téléphone : (416) 863-0649

Télécopieur : (416) 863-1459

1525 Coal Harbour Key

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6G 3E7

Téléphone : (604) 687-3338

Télécopieur : (604) 681-3578

330, rue Clifton, R3E 2V2

ou : Case postale 234, Succursale L,

Winnipeg (Manitoba) R3H 0Z5

Téléphone : (204) 885-2882

Télécopieur : (204) 885-7557

# FINLANDE

## *Programme d'échanges pour le perfectionnement professionnel*

### DESCRIPTION

Ce programme s'adresse aux jeunes travailleurs canadiens diplômés en sciences forestières, technologies de l'information et l'enseignement du français ou de l'anglais comme langue étrangère.

Si vous êtes admissible, votre dossier sera transmis aux autorités finlandaises qui entreprendront une recherche d'emploi pour vous, en fonction de vos compétences.

Vous ne serez admis en Finlande que lorsque les autorités compétentes auront reçu l'assurance, compte tenu de la profession et de la région en cause, que le taux de rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la Finlande et seront respectés.

Vous jouissez de l'égalité de traitement avec les ressortissants finlandais pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

### DURÉE DES STAGES

Vous pouvez séjourner en Finlande jusqu'à concurrence de 18 mois. À la fin du stage, vous ne pouvez demeurer en Finlande dans le but d'y chercher ou d'y occuper un emploi à moins d'en avoir reçu l'autorisation expresse.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- être titulaire d'un diplôme d'une université, d'un institut technique ou d'un établissement d'enseignement équivalent;
- avoir au moins un an d'expérience de travail dans un domaine directement relié au diplôme d'études;
- effectuer un stage dans votre métier ou

votre profession;

- avoir entre 18 et 30 ans; et
- avoir une connaissance pratique de l'anglais, du finnois, du suédois ou de l'allemand. (Les candidats dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le finnois doivent fournir une attestation de compétence remplie par un professeur de langues.)

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Vous devez organiser vous-mêmes votre voyage et assumer vos frais de déplacement.

Vous ne pouvez entrer en Finlande sans être en possession d'une autorisation de séjour. Il est fortement recommandé d'attendre d'avoir reçu votre permis de travail avant de partir pour la Finlande.

Veuillez noter que votre demande devrait être envoyée quatre mois avant la période où vous voudriez commencer votre stage.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

Expérience-Jeunesse International

12, rue Laval

Aylmer (Québec)

J9H 1C5

Téléphone : (819) 684-9212

Télécopieur : (819) 684-5630

Courrier électronique :

jp.larochelle@experience.qc.ca

Internet : www.experience.qc.ca

# FRANCE

## *Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada-France*

### **DESCRIPTION**

Grâce à ce programme, les travailleurs canadiens peuvent enrichir leurs compétences professionnelles en faisant un stage en France.

Vous ne serez admis en France que lorsque les autorités compétentes auront reçu l'assurance, compte tenu de l'emploi et de la région en cause, que le taux de la rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la France et seront respectés.

Vous jouissez de l'égalité de traitement avec les ressortissants français pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

### **DURÉE DES STAGES**

Les permis de formation sont généralement valides pendant une période maximum d'un an. Dans certains cas et à titre de mesure individuelle, ils peuvent être prolongés jusqu'à 18 mois.

### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- être diplômé d'une université ou d'un établissement équivalent ou détenir un diplôme ou un certificat d'études post-secondaires d'un institut technique ou d'un établissement d'enseignement équivalent;
- avoir une certaine expérience de travail dans un domaine relié au diplôme d'études;
- faire un stage dans votre métier ou votre profession;

- être âgé entre 18 et 35 ans;
- être en bonne santé; et
- avoir une connaissance pratique du français. (Si votre langue maternelle n'est pas le français, vous devez fournir une lettre de référence ou un certificat d'attestation rempli par un professeur de langues).

### **MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Vous devez obtenir une offre d'emploi écrite d'un éventuel employeur établi en France ou en territoire français. L'offre doit stipuler les conditions d'emploi, notamment la nature du travail, la durée de l'emploi, le salaire, les heures de travail et les avantages sociaux, le cas échéant.

Vous devez organiser vous-mêmes votre voyage et assumer vos frais de déplacement.

### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:**

L'Ambassade de France

42, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1M 2C9

Téléphone : (613) 562-3750

Télécopieur : (613) 562-3704

# JAPON

## *Programme d'échanges et d'enseignement au Japon (PEEJ)*

### DESCRIPTION

Le Programme d'échanges et d'enseignement au Japon (PEEJ) vise à favoriser la compréhension mutuelle entre le Japon et d'autres pays, dont le Canada, en encourageant les échanges internationaux de jeunes Japonais et de participants au programme PEEJ et en intensifiant l'enseignement des langues étrangères au Japon.

### DEUX TYPES DE STAGE SONT OFFERTS :

Coordonnateur des relations internationales (CRI) :

Vous êtes placés dans des bureaux des gouvernements et des préfectures de villes ou de villages où vous prenez part à des activités internationales et d'enseignement des langues étrangères.

Assistant-professeur de langues (PAL) :

Vous enseignez les langues dans des écoles dirigées par l'État ou des commissions scolaires locales. Vous touchez un salaire annuel d'environ 3 600 000 yens, ce qui suffit à payer vos frais de subsistance au Japon. Les établissements japonais vous aident à trouver un logement une fois que vous êtes sur place. Parfois, un logement est trouvé à l'avance. De plus, les établissements d'accueil défraient le voyage aller-retour au Japon ainsi que les frais de déplacement entre l'établissement d'accueil et Tokyo à condition que vous respectiez les dispositions de votre contrat. Un programme d'orientation avant le départ et à l'arrivée est également prévu.

### DURÉE DES STAGES

Les participants sont affectés à un établissement japonais pour un an (dans certains cas, le contrat est renouvelable par consentement mutuel).

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- être en bonne santé mentale et physique;
- pouvoir vous adapter à la vie et au travail dans un pays étranger;
- avoir la citoyenneté canadienne et détenir un passeport canadien en règle;
- être âgé de moins de 35 ans;
- être au moins titulaire d'un baccalauréat; avoir une excellente prononciation de l'anglais, posséder le rythme et l'intonation justes et bien projeter la voix; maîtriser l'anglais moderne universel et savoir l'écrire correctement;
- vous intéresser au Japon;
- n'avoir jamais participé au programme auparavant;
- ne pas avoir refusé, sans motif raisonnable, un poste dans le cadre du programme PEEJ après avoir accepté d'y participer; et
- ne pas avoir résidé au Japon pendant plus de trois ans dans les 10 ans précédant la présentation de votre demande de participation.

De plus, les candidats au poste de CRI doivent :

- être vivement intéressés à prendre part à des échanges internationaux; et
- avoir une connaissance fonctionnelle du japonais.

Les candidats au poste de PAL doivent :

- s'intéresser à l'éducation et à l'enseignement en général; et
- aimer travailler avec des étudiants; être déjà qualifiés comme professeur de langues ou avoir fait des études en enseignement de l'anglais langue seconde ou être disposés à faire de telles études.

### **MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le traitement des demandes se fait en deux étapes. Les documents accompagnant les demandes sont d'abord examinés par l'Ambassade du Japon, puis les candidats retenus sont convoqués à une entrevue. On peut généralement présenter une demande à partir du début septembre jusqu'à la mi-novembre. Les candidats entrent en à la fin de juillet.

### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:**

L'Ambassade du Japon  
255, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1N 9E6  
Téléphone : (613) 241-8541  
Télécopieur : (613) 241-4261  
Internet : [www.embjapan.can.org](http://www.embjapan.can.org)

### **Consulats**

600, rue de la Gauchetière ouest  
Bureau 2120  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8  
Téléphone : (514) 866-3429  
Télécopieur : (514) 395-6000

### **Tour de la Banque Toronto-Dominion**

Bureau 2702  
Case postale 10  
Centre Toronto-Dominion  
Toronto (Ontario)  
M5K 1A1  
Téléphone : (416) 363-5488  
Télécopieur : (416) 363-6074

1177, rue Hastings ouest  
Bureau 900  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6E 2K9  
Téléphone : (604) 684-5868  
Télécopieur : (604) 684-6939

2480, Manulife Place  
10180, 101e Rue  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3S4  
Téléphone : (403) 422-3752  
Télécopieur : (403) 424-1635

# PAYS-BAS

## *Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada - Pays-Bas*

### DESCRIPTION

Le Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada - Pays-Bas s'adresse aux Canadiens qui désirent enrichir leur expérience de voyage à l'étranger en vivant et en travaillant aux Pays-Bas.

Les principaux secteurs d'emploi sont les suivants :

- l'industrie;
- le commerce;
- les sciences et les techniques;
- le tourisme;
- l'agriculture et l'horticulture.

Seuls les participants qui souhaitent travailler dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture peuvent obtenir de l'aide pour trouver un emploi. Les services de placement sont réservés aux étudiants (à temps plein ou partiel) inscrits à un programme d'études universitaires en agriculture ou en horticulture ou diplômés d'un tel programme ou d'un programme d'études collégiales équivalent.

L'organisme Stichting Uitwisseling, l'agence d'échanges pour les jeunes et de voyages d'études agricoles des Pays-Bas, s'occupe de placer les personnes qui ont de l'expérience en agriculture ou en horticulture dans des fermes ou des entreprises pertinentes. La nature des emplois dépend des saisons ainsi que de vos compétences et de vos goûts. C'est pourquoi vous devez joindre à votre demande un curriculum vitae détaillé.

Après avoir trouvé une famille d'accueil, on communique avec vous pour obtenir votre approbation.

Les participants placés par l'agence Stichting Uitwisseling sont nourris et logés, et gagnent environ 125 florins par semaine. Si vous trouvez vous-mêmes un emploi dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture, vous serez rémunéré à un taux répondant à l'offre et à la demande.

Vous jouissez de l'égalité de traitement avec les ressortissants des Pays-Bas en ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

### DURÉE DES STAGES

Les candidats admissibles qui trouvent un emploi relié à leur domaine d'études sur place pourront demander un permis de travail d'un an non renouvelable.

Si vous désirez travailler dans un domaine non relié à votre spécialisation, vous pouvez obtenir un permis de quatre mois non renouvelable. Il est toutefois possible de demander trois permis de travail consécutifs pour trois différents emplois de façon à pouvoir travailler au Pays-Bas pour une durée d'un an maximum.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne ou être un immigrant ayant obtenu le droit d'établissement au Canada; et
- fréquenter (à temps plein ou partiel) une université, un collège, un institut technique ou l'équivalent, ou en avoir obtenu un diplôme au cours de la dernière année. (Vous devez fournir une copie du diplôme ou une attestation de l'établissement que vous avez fréquenté.)

De plus, vous devez satisfaire à l'une des trois conditions suivantes :

- obtenir, d'un employeur éventuel aux Pays-Bas, un document d'offre d'emploi stipulant la nature du travail, la durée, le salaire, les heures de travail et les avantages sociaux, OU
- avoir de la famille ou des amis aux Pays-Bas chez qui vous pouvez loger et qui peuvent vous aider à trouver un emploi (vous devez fournir une lettre de la personne qui vous parraine); OU

- fournir la preuve que vous disposez de fonds suffisants pour votre séjour.

Habituellement, vous devez avoir une connaissance suffisante du néerlandais ou de l'anglais pour trouver du travail.

### **MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Si vous désirez faire un stage dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture, vous devez présenter une demande à cet effet au moins six semaines avant la date à laquelle vous prévoyez partir. Si vous avez une offre d'emploi, vous devez présenter une demande au moins deux semaines avant la date de votre départ.

Il vous incombe de trouver vous-mêmes un emploi. Aucune aide financière n'est offerte, et vous devez organiser vous-mêmes votre voyage et payer toutes vos dépenses (voyage, hébergement, nourriture, etc.).

### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:**

Stichting Uitwisseling  
À l'attention de : Mme. Rosemieke van de Meerendonk

24, croissant Goulding  
Kanata (Ontario)

K2K 2N9

Téléphone : (613) 599-6316

Télécopieur : (613) 599-9397

Internet : [www.uitwisseling.nl](http://www.uitwisseling.nl)

# SUISSE

## *Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada - Suisse*

### DESCRIPTION

Le programme d'échanges de jeunes travailleurs entre le Canada et la Suisse est destiné aux Canadiens qui désirent parfaire en Suisse leurs connaissances linguistiques et acquérir des compétences professionnelles reliées à leur domaine d'études. Quel que soit ce dernier, un stage d'une durée de quatre à dix-huit mois vous est accessible par le biais de ce programme officiel entre le Canada et la Suisse. À la fin du stage, vous ne pouvez demeurer en Suisse pour y chercher ou y occuper un autre emploi à moins d'en avoir obtenu l'autorisation expresse.

Vous ne serez admis en Suisse que lorsque les autorités compétentes auront reçu l'assurance, compte tenu de la profession et de la région en cause, que le taux de rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la Suisse et seront respectés. Les stagiaires jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants suisses pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant les conditions de travail.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- détenir un diplôme universitaire ou un diplôme ou certificat d'études post-secondaires, tel d'un collège CEGEP, d'un institut de technologie ou d'une institution d'enseignement équivalente;
- désirer faire un stage dans votre métier ou votre profession, c'est-à-dire dans un métier ou une profession directement relié à vos études;
- posséder une connaissance suffisante du français, de l'allemand ou de l'italien;

- avoir entre 18 et 30 ans et être en bonne santé; et
- identifier en Suisse un emploi que vous pourriez occuper à titre de stagiaire et qui a fait l'objet d'un contrat de travail pour stagiaires/séjour de perfectionnement.

Cette dernière condition exige que vous fassiez vous-même des démarches pour trouver en Suisse un stage de travail possible. Expérience-Jeunesse International (EJI) peut cependant vous apporter une certaine aide à cette étape du projet. Après inscription au programme, les candidats répondant à toutes les autres conditions requises pourront en effet compter sur EJI pour les aider à identifier un stage de travail en Suisse.

### AUTRES MODALITÉS

Vous devez organiser vous-mêmes votre voyage et assumer vos frais de déplacement. Les autorités suisses n'émettent pas de permis de travail en territoire suisse. Il vous est donc fortement conseillé d'attendre d'avoir reçu votre permis de travail avant d'organiser votre voyage.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

Expérience-Jeunesse International

12, rue Laval

Aylmer (Québec)

J9H 1C5

Téléphone : (819) 684-9212

Télécopieur : (819) 684-5630

Internet : [www.experience.qc.ca](http://www.experience.qc.ca)

Courrier électronique :

[j.larochelle@experience.qc.ca](mailto:j.larochelle@experience.qc.ca)

